

L'Ordre des ingénieurs du Québec est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur au Québec. Son rôle consiste à encadrer la pratique du génie afin d'en assurer la qualité et, de ce fait, la protection du public.

APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE DE SYNDIC CORRESPONDANT AU BUREAU DU SYNDIC (1 poste)

Institué par le Code des professions, le Bureau du syndic est responsable de la discipline professionnelle et de l'encadrement déontologique des membres de l'Ordre en vue d'assurer la protection du public. Outre son équipe d'employés permanents situés à Montréal, le Bureau du syndic emploie des syndics correspondants qui peuvent être situés en région.

Quel est le rôle du syndic correspondant ?

Le syndic correspondant assiste le syndic ou le syndic adjoint dans la réalisation d'enquêtes. Il agit sur une base ponctuelle suivant les directives reçues. Principalement, il recueille les témoignages et preuves documentaires auprès des demandeurs d'enquêtes, des témoins et des ingénieurs qui font l'objet d'une enquête. Il communique tout au long de sa démarche avec le syndic ou syndic adjoint qui l'oriente dans la quête d'informations. C'est le syndic ou syndic adjoint qui analyse les renseignements obtenus et décide s'il y a lieu ou non de porter plainte contre l'ingénieur. Le syndic correspondant peut être appelé à témoigner devant le Conseil de discipline.

Aptitudes requises

- Être membre actif de l'Ordre depuis au moins 10 ans
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre ou être membre d'un comité statutaire prévu au Code des professions
- Avoir une bonne connaissance du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs, du Code de déontologie et des autres règlements de l'Ordre
- Ne jamais avoir fait l'objet d'une condamnation disciplinaire ou criminelle
- Être disposé à se déplacer, posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide
- Démontrer de la facilité à entrer en communication avec un public varié
- Posséder une bonne capacité d'écoute et d'empathie

- Se montrer méthodique, rigoureux et diligent
- S'engager à faire preuve de discrétion
- Posséder de bonnes habiletés de rédaction
- Être à l'aise pour témoigner devant un tribunal
- Être bilingue s'avère un atout

Rémunération

75 \$ / heure sauf pour le temps de déplacement qui est rémunéré à 40 \$ / heure.

Exigences particulières

Poste de syndic correspondant dans la région de Québec

- Habiter la région de Québec
- Étant donné que la majorité des enquêtes touchent les ingénieurs en pratique privée, afin d'éviter toute situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts, le syndic correspondant ne devrait pas être en pratique privée.
- Le génie civil serait un atout.

Veillez adresser votre CV et une lettre exposant vos motivations et vos disponibilités pour le poste de syndic correspondant à :

Ordre des ingénieurs du Québec
a/s Candidature syndic correspondant
cv@oiq.qc.ca